

VOLUNTIS

Société anonyme au capital de 757.566,10 euros
Siège social : 58 avenue de Wagram, 75017 Paris
439 685 850 R.C.S. Paris

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DU 25 OCTOBRE 2018

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- première résolution - nomination de Madame Jan Berger en qualité d'administrateur,
- deuxième résolution - modification du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2018,
- troisième résolution - approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2018 adopté par le conseil d'administration le 11 avril 2018.

Chacune des propositions qui sont soumises à votre approbation sont détaillées ci-après.

1. Nomination de Madame Jan Berger en qualité d'administrateur

Nous vous rappelons que la Société souhaite augmenter la proportion d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration et doit par ailleurs, en vue de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce relatives à la parité au sein des conseil d'administration, se doter d'un nouveau membre du conseil d'administration de sexe féminin.

Dans ce contexte, il vous est proposé de nommer Madame Jan Berger au poste d'administrateur de la Société pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous précisons que Madame Jan Berger remplit par ailleurs les critères d'indépendance défini par le Code MiddleNext auquel la Société a décidé de se référer.

2. Modification du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 11 avril 2018

Nous vous rappelons que l'assemblée générale des actionnaires du 11 avril 2018 avait fixé à 440.000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018 pour l'exercice 2018 et pour les exercices ultérieurs à 150.000 euros.

Dans le cadre de l'élargissement de son conseil d'administration, nous vous rappelons que la Société souhaite pouvoir s'adjoindre de nouveaux administrateurs actifs sur le marché américain. Or, il est d'usage aux Etats-Unis de mettre en place une politique de rémunération des administrateurs composée non seulement de jetons de présence mais aussi d'options de souscription d'actions (composante dite « *equity* »).

Dans la mesure où le droit français réserve les options aux salariés et dirigeants, la Société ne pourra en attribuer à ses administrateurs indépendants. Il est en revanche prévu la faculté pour le conseil de leur attribuer des bons de souscription d'actions, qui devront toutefois être souscrits par les bénéficiaires à leur juste valeur à la date d'émission. Afin de compenser ce coût de souscription en tout ou partie ou d'en faciliter le paiement, il pourrait être proposé aux administrateurs ayant bénéficié d'une attribution de bons de souscription d'actions de souscrire lesdits bons par voie de compensation avec une partie des jetons de présence qui leur seraient attribués.

Dans ce contexte, il a été porté à l'attention du conseil d'administration que le montant de l'enveloppe de jetons de présence votée par l'assemblée générale du 9 mai dernier pour l'exercice 2018 pourrait ne pas s'avérer suffisante pour permettre la mise en place de cette composante « *equity* ».

Nous vous proposons donc de modifier le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société en date du 9 mai 2018 afin de le porter à 650.000 euros, pour l'exercice 2018, étant précisé que pour les exercices ultérieurs le montant des jetons de présence serait fixé à 150.000 euros (montant inchangé par rapport à celui voté le 9 mai dernier).

3. Approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2018 adopté par le conseil d'administration le 11 avril 2018

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 11 avril a autorisé le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, à consentir au bénéfice des membres du personnel et/ou mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la Société.

Nous vous informons que le conseil d'administration, lors de sa séance du 11 avril 2018, a adopté le règlement du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2018 (ci-après le « Plan 2018 »).

Ainsi que l'US Internal Revenue Code l'exige pour permettre l'attribution d'« *incentive stock options* » au profit de bénéficiaires résidents fiscaux américains prévues au Plan 2018, celui-ci doit être approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans le délai d'un an à compter de son adoption par le conseil d'administration.

C'est ainsi que nous vous demandons d'approuver le Plan 2018 adopté par le conseil d'administration le 11 avril 2018.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d'administration.

Le conseil d'administration